



Les secrétaires départementaux

A
Madame la Rectrice,
Rectorat de l'Académie de Nantes

Le 11 septembre 2025

Objet : Mise en œuvre du plan filles et maths dans les écoles

Madame la Rectrice,

Nous vous saisissons au sujet du « Plan filles et maths ».

Nous avons pris connaissance de la note de service de Madame la directrice de la pédagogie, inspectrice d'académie et inspectrice pédagogique régionale, à ce sujet, datée du 22 août 2025, et adressée à l'ensemble des écoles, IEN et IA-DASEN de l'académie (voir annexe). Dans cette note, nous pouvons lire qu'« **une sensibilisation de 2 heures qui devra être réalisée obligatoirement avant le 15 septembre** »

Ainsi, non seulement cette note laisse entendre que la participation à ce module est obligatoire, mais elle impose à nos collègues un délai strict et non réglementaire.

Madame la Rectrice, notre statut particulier repose encore sur des bases réglementaires : le décret 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants. L'article 2 de ce texte stipule que :

« 1.-Les cent huit heures annuelles mentionnées au 2° de l'article 1er sont réparties de la manière suivante :
1° Trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ;
2° Quarante-huit heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
3° Dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ;
4° Six heures de participation aux conseils d'école obligatoires. »

Cette « sensibilisation » de 2 heures s'inscrit dans le cadre de la formation continue ce qui est clairement confirmé sur le site du Ministère de l'Education Nationale dédié à ce plan : « pilier 1 : former et sensibiliser tous les personnels ». Dès lors, ces 2 heures ne peuvent que s'inscrire dans le cadre des 18 heures d'animations pédagogiques, et doivent être prévues dans les PDF.

En cette rentrée, nous ne vous cachons pas que nous sommes assez surpris de la teneur de cette injonction envoyée à toutes les écoles de l'académie et qui suppose une méconnaissance manifeste des textes réglementaires élémentaires.

Enfin, exiger des équipes, pendant les congés scolaires, à une semaine de la pré-rentrée, d'ajouter 2 heures aux temps déjà consacrés aux différentes réunions apparaît comme une négation de toutes les heures supplémentaires effectuées par les collègues tout au long de l'année.

Madame la Rectrice, nous vous demandons de bien vouloir communiquer aux personnels que cette sensibilisation n'est pas obligatoire et de rappeler à Madame l'inspectrice pédagogique régionale les obligations réglementaires de service des professeurs des écoles.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à l'expression de nos sentiments distingués.

Les secrétaires départementaux des cinq SNUDI-FO de l'académie

Anne Yziquel
SNUDI-FO 44

Cathy Gadbin
SNUDI-FO 49

Stève Gaudin
SNUDI-FO 53

Laurent Benoist, Adeline Lambert
SNUDI-FO 72

Karen Augereau
SNUDI-FO 85



ANNEXE

De: "ce.daep" <ce.daep@ac-nantes.fr>

À: "Listes des ecoles publiques" <ce.liste-ecoles@ac-nantes.fr>

Cc: "adresses individuelles des IEN" <liste.ien1d@ac-nantes.fr>, "Chevrinais-Poglio Dominique" <Dominique.Chevrinais-Poglio@ac-nantes.fr>, "Farina-Berlioz Elisabeth" <Elisabeth.Farina-Berlioz@ac-nantes.fr>, "Bodin Sandrine" <Sandrine.Bodin49@ac-nantes.fr>, "Neuviale Gilles" <Gilles.Neuviale@ac-nantes.fr>, "Audy Fabien" <Fabien.Audy@ac-nantes.fr>, "Olivier GROMY" <Olivier.Gromy@ac-nantes.fr>, "Laurent DRAULT" <laurent.drault@ac-nantes.fr>, "Séréna MOULART" <Serena.Moulart@ac-nantes.fr>, "Lydie BOURGET" <Lydie.Bourget@ac-nantes.fr>, "CABINET IEN ADJ" <ce.iad72@ac-nantes.fr>, "Secretariat de l'adjoint à l'Inspecteur d'Académie chargé du 1er degré" <secretariat-iad-72@ac-nantes.fr>, "Laraufie Marie-Pierre" <Marie-Pierre.Laraufie-Frenoy@ac-nantes.fr>, "ce.doyen-ien1d" <ce.doyen-ien1d@ac-nantes.fr>, "Virginie ROY" <virginie.roy@ac-nantes.fr>, "Capdevielle Christophe" <Christophe.Capdevielle@ac-nantes.fr>, "Recteur de l'Academie" <ce.recteur@ac-nantes.fr>, "CE.44R2-Secretaire General d'Academie - secretariat particulier - SGS" <ce.sgs@ac-nantes.fr>, "Diaz Philippe" <Philippe.Diaz@ac-nantes.fr>, "Véronique BLUTEAU-DAVY" <Veronique.Bluteau-Davy@ac-nantes.fr>

Envoyé: Vendredi 22 Août 2025 10:20:26

Objet: [ce.liste-ecoles] Mise en œuvre du plan filles et maths dans les écoles : mise à disposition du module de sensibilisation

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'école

Dans la continuité du message que je vous ai adressé début juillet, je vous informe que le [diaporama modifiable](#) permettant de mettre en œuvre l'atelier de sensibilisation des professeurs aux biais de genre est désormais disponible sur [Eduscol](#) en complément d'autres ressources permettant de comprendre les mécanismes d'inégalités, d'agir sur les représentations à travers les pratiques pédagogiques, de valoriser les parcours féminins en sciences et techniques, de diversifier les perspectives d'orientation dès le collège.

La direction de la pédagogie, les référents égalité filles-garçons, vos inspecteurs restent à votre écoute pour la mise en œuvre de cette sensibilisation.

Véronique Bluteau-Davy

--

Véronique BLUTEAU-DAVY

Directrice de la pédagogie

Inspectrice d'académie

Inspectrice pédagogique régionale

Rectorat de Nantes

Délégation à l'action éducative et pédagogique

bureau 530 – H1

Tél. : 02.40.37.38.53.

www.ac-nantes.fr

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'école

Dans sa circulaire de rentrée, la ministre d'État rappelle que l'École doit rester le premier lieu d'une transmission des principes et valeurs qui fondent le pacte républicain et garantissent à tous les élèves de devenir des citoyens libres et éclairés. La lutte contre les inégalités de genre, et notamment l'encouragement des filles dans les parcours scientifiques et filières industrielles contribuent au refus des inégalités de destin.

Le plan filles et maths répond à cet objectif. Sa première mesure, la formation aux biais de genre **pour tous les personnels** dès la rentrée 2025, consiste en **une sensibilisation de 2 heures qui devra être réalisée obligatoirement avant le 15 septembre**. Ce temps, dont les contenu et déroulé sont conçus par le ministère, est planifié et animé par le directeur ou la directrice d'école et prend la forme suivante :

Temps 1: échange autour des constats (1 heure)

- Vidéo ministérielle (20 min) publiée sur eduscol fin août
- Apports factuels pour contextualiser (35 min)
- Discussion sur la comparaison national / local

Temps 2 : Ateliers (1 heure)

- 3 propositions d'ateliers (fresque de l'égalité, représentations genrées implicites ou explicites et pédagogie égalitaire)

Le matériel pour le module est livré par le ministère et sera disponible sur [eduscol](https://eduscol.education.fr) pour la rentrée scolaire : vidéo, support pour les apports factuels et les trames d'ateliers.

La charte de lutte contre les stéréotypes sera livrée à la rentrée pour affichage dans les salles des maîtres.

La direction de la pédagogie, les référents égalité filles-garçons, vos inspecteurs restent à votre écoute pour la mise en œuvre de cette mesure.

Véronique Bluteau-Davy

--

Véronique BLUTEAU-DAVY

Directrice de la pédagogie

Inspectrice d'académie

Inspectrice pédagogique régionale

Rectorat de Nantes

Délégation à l'action éducative et pédagogique

bureau 530 – H1

Tél. : 02.40.37.38.53.